



# LE JASEUR



**BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-VALÉRIEN**  
**Bureau municipal : 181, route Centrale 418 736-5047**

Le 14 août 2023

Volume 44 Numéro 16

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### **PROCHAIN JASEUR**

Faites-nous parvenir vos communiqués par courriel au [jaseurstval@gmail.com](mailto:jaseurstval@gmail.com) ou en les déposant dans la boîte à courrier sur le perron du bureau municipal. Pour consulter la version électronique du Jaseur, rendez-vous sur le site de la municipalité : <https://municipalite.saint-valerien.qc.ca/le-jaseur-journal-local/>

*\*Aucune correction ne sera apportée à vos textes.*

### **PROJET DE CAPTURE DE COYOTES SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-VALERIEEN**

Du 21 août au 8 septembre, la Direction de la gestion de la faune du Bas-Saint-Laurent procèdera à des travaux de captures de coyotes à l'aide de pièges à rétention sur des territoires privés avec l'approbation du propriétaire, ainsi que sur des territoires publics. Les travaux serviront à déployer des colliers GPS sur des coyotes afin de connaître leur utilisation de l'espace en milieu agroforestier. Nous vous recommandons de veiller à attacher vos chiens et garder vos chats à l'intérieur afin d'éviter qu'ils s'aventurent en forêt. Pour toute question, communiquez avec la Municipalité.

## **SONDAGE AUPRÈS DES CITOYENS**

### **PROJET DE RÈGLEMENT 2023-359 — MODIFIANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LA ROUTE CENTRALE**

À la dernière séance du conseil, un projet de règlement a été déposé pour réduire la vitesse à 50 km/h sur la route Centrale entre le coin du 6<sup>e</sup> rang et le 1221, route Centrale. Cette démarche vise à réduire l'émission de poussière et améliorer la qualité de l'air. Le Conseil Municipal aimerait connaître votre opinion sur le sujet. Pour nous faire part de vos commentaires, écrire à [administration@municipalite.saint-valerien.qc.ca](mailto:administration@municipalite.saint-valerien.qc.ca).

## **FEUX À CIEL OUVERT**

### **RÈGLEMENT 2004-200 CONCERNANT LES BRÛLAGES**

#### **RÔLE DES POMPIERS**

Dernièrement, le Service incendie nous a signalé que ses escouades font de plus en plus d'interventions pour des feux à ciel ouvert sur l'ensemble du territoire de la MRC et que les citoyens concernés sont de plus en plus agressifs envers les pompiers. Des pompiers se sont fait menacer, ont reçu des coups de pieds et ont été intimidés à l'aide de véhicules à moteur (voiture, tracteurs, etc.). Vous comprendrez que cela est inacceptable.

Les pompiers sont là pour veiller à la sécurité générale des gens et des biens de la communauté. Ils doivent s'assurer qu'aucun feu ne se propage et devienne hors de contrôle. Les pompiers sont les mieux placés pour juger du caractère dangereux d'un feu. Les citoyens doivent collaborer et se conformer pacifiquement à leurs consignes lors de leur intervention.

#### **QU'EST-CE QU'UN FEU À CIEL OUVERT**

Tout feu qui n'est pas allumé dans un grill, un barbecue, un foyer possédant une grille pare-étincelles devant l'âtre et au sommet de la cheminée, dont les ouvertures du grillage ne dépassent pas 5 mm x 5 mm, et une installation conçue à cette fin et munie d'un pare-étincelles dont les orifices ont moins d'un (1) centimètre.

## **TOUS LES TYPES DE BRÛLAGE SUIVANTS NÉCESSITENT DONC UN PERMIS :**

- Brûlage visant à détruire un amas de résidus de matières ligneuses (branches, racines ou feuillages) ou autres combustibles, à la suite d'un nettoyage sur un terrain résidentiel ou de villégiature;
- Brûlage d'abattis suite au défrichage d'un terrain en vue de la construction d'une bâtisse non commerciale telle que maison, chalet, remise;
- Feu de camp, feu de cuisson, feu de joie, feu pour chasser les moustiques;
- Feux pour célébrer des événements tels que la Saint-Jean-Baptiste ou la Fête du Canada;
- Feux d'artifice.

Toute personne doit obtenir un permis de brûlage délivré par la Municipalité **avant** de faire un brûlage et ce à tout moment de l'année.

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du règlement # 2004-200 concernant les brûlages commet une infraction et est passible d'une amende.

## **PETITS BACS À COMPOST**

Des petits bacs de comptoir pour le compost sont disponibles à la Municipalité. Les citoyens qui désirent s'en procurer un peuvent appeler au 418-736-5047 poste 101 ou en faire la demande au [administration@municipalite.saint-valerien.qc.ca](mailto:administration@municipalite.saint-valerien.qc.ca).

## **SÉCURITÉ INCENDIE**

Avez-vous vérifié récemment le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée et changé les piles?

Rappelez-vous qu'il est obligatoire d'installer un avertisseur de fumée à chaque étage de votre résidence, ainsi qu'au sous-sol si habité.

**QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN**  
**M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

**AVIS PUBLIC**

Aux citoyens de la municipalité de Saint-Valérien

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du Conseil de la municipalité de Saint-Valérien tenue lundi le 5 juin 2023, ledit conseil a adopté le règlement # 2023-357 sur la démolition d'immeubles pour la municipalité de Saint-Valérien.

Ledit règlement a été soumis à une consultation publique le 1<sup>er</sup> mai 2023.

Aucune demande d'approbation des personnes habiles à voter n'a été déposée.

Le règlement # 2023-357 a reçu l'approbation de la MRC Rimouski-Neigette le 12 juillet 2023 et le certificat de conformité a été émis le 13 juillet 2023.

Les intéressés peuvent consulter ledit règlement au bureau municipal aux heures régulières de bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

Ce règlement est entré en vigueur le 13 juillet 2023, date de délivrance du certificat de conformité.

**DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 14<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2023.**

*Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière*

**QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN**  
**M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

**AVIS PUBLIC**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement # 2023-358 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier les normes sur les cours avant en bordure de lac.

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 4 juillet 2023, le conseil a adopté le projet de règlement # 2023-358 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier les normes sur les cours avant en bordure de lac.

1. **Une assemblée publique de consultation** aura lieu le 11 septembre 2023 à compter de vingt heures, à la salle du conseil située au 181, route Centrale à Saint-Valérien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement # 2023-358 modifiant le règlement de zonage 2013-270 pour la municipalité de Saint-Valérien afin de modifier les normes sur les cours avant en bordure de lac. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-VALÉRIEN, CE 14<sup>e</sup> JOUR D'AOÛT 2023.

*Marie-Paule Cimon, directrice générale et greffière-trésorière*

# COMMUNAUTÉ

## **SAVIEZ-VOUS QU'IL EXISTE UN SYSTÈME DE PRÊT ENTRE LES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU BIBLIO?**

Ce service de demandes spéciales vous permet d'obtenir, dans un délai raisonnable, les titres que vous ne trouvez pas à la bibliothèque.

Différents types de documents peuvent être demandés :

- Les romans et documentaires pour adultes;
- Les romans et documentaires pour jeunes;
- Les livres à écouter (sur disques compacts);
- Les albums jeunesse;
- Les bandes dessinées,
- Les livres à grands caractères.

N'hésitez plus! Faites vos demandes.

*L'équipe Biblio-FabLab*

### **COMMENT SE PRÉVALOIR DE CE SERVICE?**

- À la bibliothèque : mardi de 13h à 15h et mercredi de 16h à 18h
- Par téléphone : 418 736 5047 #4
- Par courriel : [biblio.valerien@crsbp.net](mailto:biblio.valerien@crsbp.net)

# 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DU CLUB 50 DE SAINT-VALÉRIEN!!!

## **Invitation à tous!**

Le conseil d'administration est heureux de vous annoncer la tenue du 50<sup>e</sup> anniversaire du Club 50 de Saint-Valérien!

Pour souligner cet évènement nous comptons sur votre présence lors du samedi 21 octobre. Ouverture dès 16h pour un souper gourmand avec notre traiteur *Le festin Gaulois* et un orchestre professionnel le trio : *The Prices Brothers!*

**Endroit** : Grande salle du Centre communautaire

**Quand** : Samedi le 21 octobre 2023, ouverture 16h

Souper – orchestre et cadeaux, tout compris 35\$ par personne. Réservez et payez votre place pour l'évènement avant le 30 septembre.

**Toute la population est invitée à se joindre à nous!**

**Info et réservation** : Brigitte 418-730-2011 Berthe : 418-736-5337



# LES VALEUREUX RHIZOMES CHERCHENT DES BÉNÉVOLES!!!

**JOINGNEZ-VOUS À NOTRE ÉQUIPE  
DE FEU POUR CRÉER DES LIENS AVEC  
VOTRE COMMUNAUTÉ!**

**ON VOUS PROPOSE :**  
**CORVÉES COLLECTIVES AU CHAMP**  
**CUEILLETTE DE FRUITS ET DE LÉGUMES**  
**ACTIVITÉS DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE**

**\*EN ÉCHANGE DE VOTRE AIDE, VOUS RECEVEZ UNE  
DÉLICIEUSE CONTRE-PARTIE LOCALE\***

**INTÉRESSÉ.E? CONTACTEZ-NOUS!**

**GROUPE FACEBOOK :**  
**COMMUNAUTÉ - LES VALEUREUX RHIZOMES**

**INFO@LESVALEUREUXRHIZOMES.ORG**